

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0010984

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2764 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : 241981  
 Nom & Prénom : FARAH Moh Amneb  
 Date de naissance : 30/9/1958  
 Adresse : Hay El Mesjid Rue-N 21-19 - CASA  
 Tél. : 06 11 434718 Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : FARAH MOHAMED Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

de l'adhérent(e) : .....

Le : ..... / ..... / .....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/12/2020		1	Coronavirus	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
		.....
		.....
		.....
		.....
		.....

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
<p>Secretariat Mag. 9, Bd Ahd loghiam 1<sup>er</sup> ar - Casablanca - Tél. : 05 22 75 49 57 INPE : 093061083</p>	30/11/22	1080B	1371,60 Dhs

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the H-B-D-H system. At the top is a hydrogen atom (H). Below it is a boron atom (B) with three single bonds extending downwards. Each bond is labeled with a hydrogen atom (H). To the left of the B atom is a deuterium atom (D). To the right is another hydrogen atom (H). The entire arrangement is shown within a rectangular frame.

### (Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Omar BENJELLOUN**

Spécialiste en Néphrologie

Diplômé de la Faculté de Médecine d'Oviedo, Espagne  
Ancien Attaché à L'Hospital Clinic de Barcelone, Espagne  
Ancien Directeur de l'Unité Nephro Care Fresenius, Alicante, Espagne

**Dr. Meryem BENJELLOUN**

Spécialiste en Néphrologie

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca  
Certificat de Prise en Charge des Maladies Rénales, Université Johns Hopkins, Maryland, USA

**Dr. Faissal TARRASS**

Spécialiste en Néphrologie

Diplômé de la Faculté de Médecine de Casablanca  
Ancien Médecin des Hôpitaux de Grenoble, France  
Titulaire du Prix Who's Who in Medicine and Healthcare, USA

**Maladies des Reins - Hypertension Artérielle - Hémodialyse - Lithiases Rénales**



Nom et Prénom

Casablanca le : 30/11/2022

FARAH MOHAMGD

- NFS
- Ferritine
- VS
- CRP
- TP
- TCK
- INR
- Glycémie à Jeun
- HbA1C
- Urée
- Créatinine
- Acide Urique
- Sodium
- Potassium
- Magnésium
- Bicarbonates
- Calcium
- Phosphore
- PTH Intacte
- 25 OH VIT D
- Protidémie
- Albumine

Immeuble 4 Mag. 9, Bd Ahd Al Khatib  
Allanar - Casablanca - Tél: 05 22 75 49 87  
Secrétariat 1<sup>er</sup> Tranche  
INPE: 0930514083

- ASAT, ALAT
- Bilirubine T/L/C
- Gamma GT2
- Cholestérol total
- LDL, HDL
- Triglycerides
- T3, T4
- TSH us
- D-dimères
- AG HBS
- AC Anti HBS
- AC Anti HVC
- HIV 1, 2
- PSA
- ECBU
- Protéinurie de 24H
- Microalbuminurie de 24H
- PCR Sars COV 2
- Test antigénique Sars COV2



**Facture/Honoraires**

ICE: 001591621000046

Casablanca , le 30/11/2022

Dossier N° 301122-080 du 30/11/2022

Patient : Mr FARAH MOHAMED

Analyses	Valeur en B	Montant
NUMERATION GLOBULAIRE	80	101.60
Ferritine	220	279.40
Créatinine	30	38.10
Urée	30	38.10
Acide urique	30	38.10
Hémoglobine Glyquée HbA1c (BIORAD-HPLC)	80	101.60
Sodium	30	38.10
Potassium	30	38.10
Réserve Alcaline	30	38.10
Phosphore	40	50.80
Calcium	30	38.10
PROTEINE C REACTIVE ( CRP )	100	127.00
PARATHORMONE (PTH)	350	444.50
<b>Total B</b>	<b>1080</b>	<b>1371.60</b>
<b>APB</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>1371.60</b>

Arrêtée la présente note d'honoraire à la somme de : Mille trois cent soixante-onze dirhams 60 centimes\*\*\*

Opération bénéficiant de l'exonération à la TVA sans bénéfice du droit de déduction conformément à l'article 91-VI-1° du code Général des Impôts.

:093061083

LABORATOIRE AL AZHAR D'ANALYSES MEDICALES  
Secrétariat  
Imm. 4 Mag. 9, Bd Ahd loghiam 1<sup>er</sup> Tranche  
Al Azhar - Casablanca - Tél. : 05 22 75 49 87  
INPE : 093061083



Casablanca

Examen du : 30/11/2022

Heure Pvt : 16:49:00

Edité le : 01/12/2022

Mr FARAH Mohamed

Code Patient : 22-02265

Réf : 301122-080

centre d'hémodialyse 2 mars

\*\*\*

## Compte rendu d'analyses

Page : 1/2

### HEMATOLOGIE

#### HEMOGRAMME : (HORIBA-ABX Pentra XL80)

#### Valeurs Usuelles

Erythrocytes	:	2,92 M/mm <sup>3</sup>	( 4 - 5,7 )	3,59 (28/09/22)
Hémoglobine	:	9,9 g/dl	( 12,5 - 17 )	11,1 (28/09/22)
Hématocrite	:	29,4 %	( 37 - 49 )	34,4 (28/09/22)
VGM	:	101 fL	( 80 - 98 )	96 (28/09/22)
TGMH	:	34 pg	( 27 - 33 )	31 (28/09/22)
CCMH	:	34 g/dl	( 30 - 35 )	32 (28/09/22)
Leucocytes	:	6400 /mm <sup>3</sup>	( 4000 - 10000 )	6900 (28/09/22)
<b>FORMULE LEUCOCYTAIRE</b>				
Polynucléaires Neutrophiles	:	56,1 % 3590,00 /mm <sup>3</sup>	( 2000 - 7500 )	3823,00 (28/09/22)
Lymphocytes	:	30,3 % 1939,00 /mm <sup>3</sup>	( 1500 - 4000 )	2153,00 (28/09/22)
Monocytes	:	7,6 % Soit 486,00 /mm <sup>3</sup>	( 40 - 800 )	593,00 (28/09/22)
Polynucléaires Eosinophiles	:	5,8 % Soit 371,00 /mm <sup>3</sup>	( Inférieur à 400 )	317,00 (28/09/22)
Polynucléaires Basophiles	:	0,2 % Soit 13,00 /mm <sup>3</sup>	( Inférieur à 150 )	14,00 (28/09/22)
Au total	:	100 % Soit		
Plaquettes	:	259000 /mm <sup>3</sup>	( 150000 - 500000 )	182 000 (28/09/22)
Etude du frottis sanguin	:	Anisocytose.		

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

«Votre Bien être est notre Responsabilité»

Dr LAHLOU OMAR  
Médecin Biologiste  
ANCIEN INTERNE AU C.H.U. DE  
SANTANDER - ESPAGNE  
Laboratoire Al Azhar D'Analyses Médicales  
Immeuble n°4 mag n°9, Bd Ahl loglam Al Azhar, 1ère Tranche - Casablanca - Tél : 05 22 75 49 87  
ICE : 001591621000046 - Email : laboratoirealazhar@gmail.com - IF : 15171775 - CNSS : 4003406 - INPE : 093061083



Mr FARAH Mohamed

Dossier N° : 301122-080

Page : 2/2

### BIOCHIMIE

		Valeurs Usuelles	
FERRITINE :	490,9 ng/ml	( 30 - 400 )	59,1 (24/08/22)
(ECLIA-conbasE411)			
Créatinine	105,80 mg/l	( 9 - 14 )	112,40 (24/08/22)
Urée	1,72 g/l	( 0,18 - 0,5 )	1,80 (24/08/22)
Acide urique	69 mg/l	( 35 - 72 )	67 (24/08/22)
Hémoglobine Glyquée HbA1c (BIORAD-HPLC)	5,10 %		5,00 (24/08/22)
Chez un sujet non Diabétique la valeur usuelle est < 6,4.			
Interprétation chez le Diabétique:			
4 - 6 : Métabolisme moyen et diabétique stabilisé			
6 - 8 : Métabolisme équilibré			
> 8 : Métabolisme mal équilibré et diabétique insuffisamment contrôlé			
Sodium	140 mEq/l	( 135 - 145 )	136 (24/08/22)
Potassium	5,80 mEq/l	( 3,5 - 5,4 )	5,30 (24/08/22)
Réserve Alcaline	23 mEq/l	( 22 - 30 )	24 (24/08/22)
Phosphore	51,6 mg/l	( 25 - 50 )	76,0 (24/08/22)
Calcium	79,2 mg/l	( 90 - 110 )	79,2 (24/08/22)

### IMMUNOLOGIE

PROTEINE C REACTIVE ( CRP )	27 mg/l	( Inférieur à 6 )	6 (24/08/22)
-----------------------------	---------	-------------------	--------------

### ENDOCRINOLOGIE

Parathormone (PTH 1-84)	88,1 pg/ml	Valeurs Usuelles	
(ECLIA-CobasE411)		( 10 - 73 )	30,4 (24/08/22)

Nous vous remercions de votre confiance

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

«Votre Bien être est notre Responsabilité»

Dr LAHLOU OMAR  
Médecin Biologiste  
ANCIEN INTERNE AU C.H.U. DE  
SANTANDER - ESPAGNE  
Laboratoire Al Azhar D'Analyses Médicales  
Immeuble n°4 mag n°9, Bd Ahl loglam Al Azhar, 1ère Tranche - Casablanca - Tél : 05 22 75 49 87  
ICE : 001591621000046 - Email : laboratoirealazhar@gmail.com - IF : 15171775 - CNSS : 4003406 - INPE : 093061083